

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1292 fixant le nombre d'inscriptions à effectuer au tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour l'année 1953.

n° 1292

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 décembre 1952

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro  
1 février 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries des Territoires d'Outre-Mer et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Trésorier-Payeur,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le nombre des inscriptions à effectuer dans chaque grade et classe au tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis, pour l'année 1953, est fixé ainsi qu'il suit : Pour le grade de Payeur hors classe.....1 inscription Pour le grade de commis principal de 1re classe.... 1 Pour le grade de commis principal de 2e classe.... 1 Pour le grade de commis principal de 4e classe.... 1

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**